

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

Rapport de la commission Gestion sur le Budget :

Préambule :

La Commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

Bussigny - Michael Wyssa, Président-rapporteur

Membres :

Chavannes-près-Renens - Nicolas Rayroud, excusé

Crissier – Patrick Voegelin

Ecublens – Vacant (Nicolas Morel, non élu)

Prilly - Sylvie Krattinger Boudjelta

Renens - François Delaquis,

Saint-Sulpice – Oleg Yazzev, excusé

Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna

Elle s'est réunie le jeudi 4 juillet 2024 à la salle Champel à Bussigny et le mercredi 14 août 2024 à l'Hôtel de police à Prilly.

La Commission remercie chaleureusement MM Jean-François Clément, Président du Codir, M. Luigi Sartorelli et M. Frédéric Strittmatter,, membres du Codir, le Capitaine Olivier Fiaux et le premier-lieutenant Jacques-André Chappuis responsable finance, pour leur disponibilité et leurs explications.

Présentation du budget :

Après plusieurs années d'instabilité internationale, qui ont pu engendrer d'importantes variations entre le budget et les comptes, ainsi que suite au changement à la tête de la police de l'Ouest, l'année 2025 s'annonce plus sereine. Avec l'arrivée de la nouvelle direction et, surtout, l'augmentation de la population dans le district, il devient impératif pour la police de renforcer ses effectifs. L'objectif pour 2025 est de mettre l'accent sur la police administrative, qui nécessite davantage de personnel pour accomplir les missions qui lui sont assignées.

Le budget prend en compte l'augmentation de l'IPC (L'indice de prix à la consommation) qui va augmenter d'environ 1 % cette année. Les statuts du personnel permettent au CODIR d'adapter les salaires sur la base de l'IPC (règlement du personnel, Art. 31).

Questions de la commission :

Page I :

En quoi la conjoncture est-elle plus difficile pour la police de l'ouest ?

La conjoncture actuelle complique la tâche de la police administrative de l'Ouest lausannois, qui doit faire face à une augmentation significative de ses missions liées aux contentieux. Deux phénomènes se manifestent : d'une part, les administrés sont de plus en plus nombreux à ne pas régler leurs amendes dans les délais, sollicitant davantage d'arrangements ; d'autre part, les procédures doivent être menées de manière plus approfondie pour assurer l'exécution des sanctions.

Bien que ce phénomène ne soit pas unique à l'Ouest lausannois, il est particulièrement marquant ici. Fait intéressant, la police de l'Ouest avait précédemment réduit sa charge administrative, ce qui rend cette augmentation encore plus notable.

Un commissaire souhaite savoir si les communes ont officiellement réagi ou pris position concernant cette augmentation ?

À la connaissance du CODIR, aucune prise de position officielle n'a été communiquée par les communes. Il est toutefois à noter que, dans certaines communes, les coûts liés à la police de l'Ouest représentent plus de 20 % du point d'impôt. Le CODIR assure qu'il reste particulièrement vigilant à cette situation et qu'il met tout en œuvre pour gérer ces coûts de manière optimale.

Pourquoi la première stratégie est-elle l'augmentation de la police administrative ?

L'augmentation des effectifs de la police administrative répond à un besoin actuel et urgent, afin de pouvoir traiter l'ensemble des tâches de cette entité, qui sont en augmentation.

La division de la police administrative est la plus petite entité de la POL en matière de personnel.

Ainsi, une augmentation de la charge de travail ne peut pas être absorbée par le personnel du Service qui est déjà au-deçà de ses capacités.

Pour cette raison, il a été décidé de prioriser la police administrative pour l'année 2025.

Quel est le retour sur investissement grâce à cette augmentation de la police administrative ?

L'objectif principal de cette augmentation est d'assurer que la police puisse remplir pleinement les missions qui lui sont confiées par les communes. En raison des effectifs actuels, il est parfois impossible de gérer l'ensemble des processus, ce qui a nécessité la mise en place de plans de renonciation.

Un commissaire s'étonne que l'augmentation du nombre de dossiers devrait logiquement entraîner une hausse des revenus.

Pour le CODIR, il est important de souligner qu'il est difficile de faire un lien direct entre l'augmentation des ressources allouées à la police et une hausse des revenus provenant des amendes. La police n'a pas d'objectif financier en matière d'amendes ; sa priorité reste la sécurité.

Page III, Point 6 paragraphe 2 :

Pourquoi avons-nous deux inspecteurs permanents à l'académie, et est-il possible d'obtenir un équilibre entre les contributions de l'académie et les salaires que nous payons ?

La présence de deux inspecteurs permanents à l'Académie s'explique par le départ récent des Valaisans, et prochainement des Genevois, de l'Académie de police. En conséquence, les polices vaudoises doivent désormais fournir davantage de personnel pour assurer la formation de base des aspirants. Auparavant, les Valaisans et les Genevois contribuaient de manière significative à la dotation en personnel de l'Académie, mais avec leur départ, et l'augmentation du nombre d'aspirants vaudois, cette responsabilité incombe désormais davantage aux Vaudois.

La POL a toujours joué un rôle central au sein de l'Académie, reconnaissant l'importance cruciale de la formation pour le corps de police. De plus, la possibilité de travailler à l'Académie représente une opportunité d'évolution de carrière pour les membres de la POL.

En 2025, nous aurons ainsi 3,8 ETP d'instructeurs permanents à l'Académie de police. Pour chaque instructeur détaché à l'Académie, nous recevons une compensation financière forfaitaire qui couvre globalement les coûts associés. Cependant, il est important de noter que cette compensation est inférieure à celle qui serait nécessaire pour couvrir entièrement les salaires, ce qui est le cas pour toutes les polices. Le delta pour ces 3,8 ETP est d'environ 240'000 CHF.

Pourquoi le choix de Moudon pour la nouvelle académie ?

Le choix de ce lieu pour la nouvelle localisation de l'Académie a été influencé par les coûts élevés de fonctionnement de Savatan, qui seraient encore plus élevés sans la participation des autres cantons. Même si cette contribution n'est pas parfaitement équilibrée, elle offre une réelle plus-value pour le développement des compétences de nos collaborateurs.

Page 2, Compte 6000.3012.10 :

Pourquoi un poste supplémentaire en temporaire ? Pourquoi un CDD à la commission de police ? Avec le rythme de conduite imposé par le cadre légal aux structures intercommunales, notamment pour obtenir des postes supplémentaires, la direction de la POL doit anticiper quasiment deux années à l'avance l'évolution de la charge de travail au sein de l'Association.

De manière générale, les CDD offrent une petite marge de manœuvre pour pallier aux augmentations de la charge de travail, lorsqu'il est difficile de pouvoir l'anticiper avec certitude. De plus, ils permettent de pallier à des absences imprévues en cas d'accidents ou d'absences maladie de longues durées.

Plus spécifiquement pour la Commission de police, nos prédictions nous laissent penser qu'un seul CDI ne permettra pas de couvrir l'ensemble des tâches à absorber par cette entité. Ainsi, un CDD supplémentaire spécifique nous offre la liberté de manœuvre nécessaire pour faire face à une augmentation de la charge de travail prévisible, sachant qu'il est vraisemblable qu'elle continue d'augmenter en 2026.

Page 2, Compte 6000.3092 :

Pourquoi le poste de chef opérationnel est-il déjà mis en concours ?

Le CoDir et la direction de la POL considèrent le poste de chef opérationnel comme crucial pour la gestion des opérations à court terme. Bien que l'idéal serait d'avoir un ETP supplémentaire validé, la mise en concours de ce poste peut se faire indépendamment de cette validation.

Le rythme imposé par l'approbation du budget ralentit considérablement le recrutement pour ce poste. De plus, avec les départs à la retraite imminents de plusieurs officiers, dont un ETP à la fin de 2025, le CoDir a jugé nécessaire de lancer rapidement le concours pour ce poste. Si l'ETP supplémentaire n'est pas approuvé par le CI, la POL ne remplacera pas l'officier qui partira à la retraite en 2025.

Lors du premier tour du concours, le nombre de candidatures reçues était insuffisant, ce qui a conduit à différer le processus et à recourir à une agence de recrutement pour attirer davantage de candidats.

Page 2, Compte 6000.3099.05 :

Quel est le plan de mobilité et comment le mettre en pratique ?

Le plan de mobilité est actuellement en cours de réalisation et vise plusieurs objectifs clés :

- *Réduire l'impact environnemental des déplacements.*
- *Anticiper la réduction du nombre de places de stationnement disponibles, notamment avec la disparition prochaine du parking de la Meunière.*
- *Encourager et soutenir le report modal, en particulier pour la mobilité pendulaire et professionnelle, en favorisant l'utilisation des transports publics et des modes de déplacement doux (TIM vers TP/MD).*
- *Faciliter les déplacements au sein de l'Ouest lausannois.*

Pour mettre en pratique ce plan, des incitations financières sont prévues et ont été intégrées au budget. De plus, l'éventuelle utilisation d'une application pour la gestion et le traitement des demandes est en cours d'évaluation. Ce plan doit tenir compte des horaires irréguliers des collaborateurs ainsi que de l'ensemble des sites concernés. Pour plus de détails, vous pouvez vous référer au rapport de gestion 2023.

Page 3 :

Concernant le 2ème sous-sol, y a-t-il eu des augmentations de loyer ? Quelle est l'affectation actuelle de ce local ? Cette question est-elle liée à la ligne budgétaire 6120.4356 (page 10) ?

Dans le cadre de négociation initiée par la POL auprès du propriétaire de l'immeuble abritant l'Hôtel de police, il a été obtenu la mise à disposition d'une surface supplémentaire, sans augmentation du loyer.

Cette surface pourra accueillir de nouveaux espaces de stockage pour le matériel du personnel de la POL, ainsi que des vestiaires froids, dans la mesure où les locaux actuellement occupés sont déjà saturés.

En outre, il serait possible d'y aménager un espace de repos pour le personnel ne pouvant pas rentrer chez eux entre les services, notamment du matin (0500-1100) et de la nuit (1900-0500), mais il a été renoncé pour l'instant à cet investissement au titre de mesure d'économie. Il n'y a aucune obligation légale de faire cette salle.

Page 3, Compte 6002.3161.04 :

Pourquoi y a-t-il une augmentation du loyer à Ecublens ?

L'augmentation du loyer à Ecublens est liée à la rénovation et à l'extension du poste de base de la police de proximité. Les locaux précédents étaient devenus trop exigus pour répondre aux besoins opérationnels de la police.

Conformément à la pratique en vigueur, les 100 premiers mètres carrés de locaux mis à disposition par les communes sont pris en charge par ces dernières. Toutefois, la surface des nouveaux locaux dépasse cette allocation, entraînant une prise en charge financière supplémentaire pour la POL, d'où l'augmentation du loyer.

Le bâtiment, bien que géré par la régie, appartient à la commune, et un avenant au prêt à usage a été établi pour refléter les nouvelles conditions : les premiers 100 m² restent « gratuits », tandis que les 106 m² supplémentaires sont facturés. La commune d'Ecublens a également contribué aux frais de réaménagement. Il n'y a pas de personnel supplémentaire affecté à ce poste.

Page 4, Compte 6008.3312 :

Pourquoi cet amortissement est-il là et où se trouvent les autres amortissements ?

Comptablement, il faut différencier les amortissements liés au "bâtiment et constructions" des amortissements en lien avec l'acquisition de "machines, mobilier, matériel et véhicules".

Dès lors, l'amortissement lié au bâtiment concerne l'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques, comprenant la mise à niveau de la capacité électrique du bâtiment ainsi que les bornes de recharge.

L'amortissement des véhicules (lots 1&2 tels que décrit dans le préavis 05/2023) figurent dans le compte n°6008.3313 "Amort. machines, mobilier, matériel et véhicules". Ce compte comporte également l'amortissement en lien avec le programme "Odysées".

Page 5, Compte 6022.4361.30 et .60 :

Pourquoi pas de revenu budgété

- *.30 : Dans la mesure où le montant ne peut pas être évalué de manière précise en raison de sa nature et de la section comptable concernée (personnel administratif), il n'est pas budgété, à l'instar des années précédentes.*
- *.60 : la recette perçue en 2023 correspond aux derniers cours d'armée effectués par le Commandant, lequel a renoncé, dès fin 2023, à toute activité au sein de l'armée Suisse*

Pour information, les policiers peuvent être dispensés de leurs obligations militaires, ce qui est généralement le cas.

Page 6, Compte 6100.3069 :

Avez-vous l'intention d'acquérir un nouveau chien ?

Non, il n'est pas prévu d'acquérir un nouveau chien. Il avait été décidé depuis plusieurs années de ne pas remplacer les chiens en fin de carrière. Actuellement, la police cantonale et la police de Lausanne prennent en charge les chiens, tandis que les polices communales ne les remplacent pas.

Page 14 :

Pourquoi l'amortissement « Odysée » est-il de 217kCHF par an ?

A l'heure actuelle, le coût du projet qui remplacera POLARIS n'étant pas connu, nous avons reportés les chiffres connus jusqu'alors.

Un commissaire se demande comme le projet a changé ne devrions-nous pas tout amortir ?

Le projet global reste inchangé, mais certains éléments ont été modifiés. En particulier, le programme Polaris (application développée par X-Plain) a été abandonné, bien que le projet principal continue comme prévu. Les coûts supplémentaires liés à l'attente du programme ont été intégrés aux frais de fonctionnement plutôt qu'aux préavis, car ils ne font pas partie du projet Odysée.

Êtes-vous actuellement en bonne voie pour respecter les objectifs de renouvellement des véhicules ?

Oui, les trois premiers véhicules ont été livrés conformément aux plans. De plus, les dépenses d'achat et d'équipement de ces 3 véhicules se révèlent être en dessous des prévisions budgétaires (environ CHF 30'000.--), ceci grâce aux négociations menées avec le prestataire.

Pourquoi le déploiement des bodycams est-il prévu pour 2025 plutôt qu'avant ?

L'équipement des polices vaudoises avec des Bodycam fait l'objet d'un projet dirigé au niveau de l'OPV par la cellule EVOPOL.

En raison du plan horaire actuel, qui comprend notamment la validation par le Grand conseil durant le dernier trimestre 2024 d'une base légale permettant le déploiement des Bodycam au sein des polices vaudoises, une mise en service avant 2025 n'est pas envisageable.

Discussions générales :

La police de l'Ouest a renforcé l'unité de la circulation en raison des nombreux chantiers en cours. Cependant, qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Actuellement, nous sommes dans une période de forte activité, avec la construction du tram, du BHNS, et la future rénovation du M1. Nous avons constaté qu'il est essentiel d'être réactif aux demandes des commerces et des résidents grâce à une bonne concertation. A moyen terme il est possible que le travail de cette unité diminue.

Y a-t-il eu une augmentation des accidents de la circulation liés aux chantiers ?

Il n'y a pas eu d'augmentation significative des accidents de la circulation liés aux chantiers. Cette stabilité peut être attribuée à la vigilance accrue des usagers ainsi qu'aux mesures de sécurité mises en place autour des zones de chantier.

Le CODIR informe la commission : Une réflexion est en cours concernant l'éducation des enfants sur les déplacements en milieu urbain. Renens mène des expérimentations dans ce domaine et a demandé l'augmentation des agents de sécurité publique (ASP) aux entrées et sorties des écoles. Ils collaborent étroitement avec le service de prévention de la police pour mettre en œuvre ces mesures.

Débat de la commission :

La commission de gestion exprime sa surprise face au fait que la police administrative semble désormais débordée, alors qu'aucun problème de ce type n'avait été signalé dans notre rapport de 2022.

La commission s'inquiète du fait que les revenus semblent insuffisamment budgétisés, surtout compte tenu de l'augmentation du nombre d'affaires traitées.

Les commissaires expriment leur préoccupation face à l'augmentation des coûts, qui s'élève maintenant à 340 francs par habitant, et sont particulièrement inquiets de la hausse des frais administratifs. La commission souhaite qu'en fonction de la hausse de population les futures augmentations soient principalement allouées de manière proportionnée au renforcement de la police de proximité et de police secours.

La commission n'est pas favorable à l'idée de CDD de réserve qui s'inscrivent dans le temps. Elle estime que s'ils s'inscrivent régulièrement dans la durée, comme c'est le cas pour deux d'entre eux d'analyser leur pertinence et leur pérennité. Pour un futur budget, elle invite le CODIR à réexaminé ses besoins au vu de cette grille de lecture.

Quant à un 3ème CDD de réserve, en l'absence d'éléments factuels prévisibles, la Commission n'y est pas favorable et proposera un amendement visant à maintenir à deux le nombre de CDD de réserve. Le CODIR, en cas de situation d'urgence et/ou de besoins avérés pour maintenir l'exploitation peut toujours décider d'engager du personnel pendant une durée limitée ou faire une demande de préavis pour pérenniser le poste.

La commission tient à souligner la qualité de la collaboration avec le CODIR et la direction de la Police de l'Ouest, caractérisée par une grande transparence et une réactivité exemplaire.

Amendement :

Page 2, compte 6000.3012.10:

La commission demande de supprimer un CDD à hauteur de 82'400 CHF, ce qui amène le compte 6000.3012.10 « Hors DO - traitements temporaires » à 164'800 CHF.

Délibération :

La commission recommande l'acceptation du budget, avec l'amendement proposé, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil intercommunal de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

- Vu le projet présenté par le Comité de Direction,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE

1. le budget 2025, amendé, de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

PREND ACTE

1. du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour les années 2024 à 2032
2. du tableau de suivi des fonds de réserve
3. des tableaux des ETP (DO vs budgétés)
4. du tableau budget vs coût par habitant

Pour la commission de gestion et finance de la police de l'ouest,

Michael Wyssa, président rapporteur, Bussigny

